



SMBVAR

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

RECONNU EPAGE

**COMMISSION GEOGRAPHIQUE
ROMME - BRIONNEAU - BOULET**

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2024
A 18h30 EN SALLE DU CONSEIL A BECON-LES-GRANITS**

COMPTE-RENDU

Vice-Président en charge de la commission : François BOET

Membres :

AVRILLE	VERGER	Michel	Présent
SAVENNIERES	MILITON	Christian	Absent
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	PHILIPPEAU	Christian	Absent
BOUCHEMAINE	BERTRAN	Dominique	Présent
SAINT-LEGER-DE-LINIERS	BOUVET	Dominique	Absent
	PASDELOUP	Daniel	Excusé
ANGERS	CRUYPENINCK	Hélène	Excusée
	RAPIN	Florian	Présent
LONGUENEE-EN-ANJOU	BERTHELOT	Regis	Absent
BEHUARD	RICHOU	Bruno	Absent
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	GAUTIER	Philippe	Excusé
SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	VOISINE	Henri	Présent
	BROUARD	Vincent	Présent
BEAUCOUZE	GAUDICHET	Véronique	Excusée
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	ALLAIN	Jérôme	Présent
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	BOET	François	Présent
LA POSSONNIERE	FAGAT	Alain	Absent
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	CHEVALIER	Yves	Présent
VAL D ERDRE AUXENCE	MATHIEU	Christine	Excusée
	HODEE	Annick	Excusée
	NEVEU	Jean-Yves	Présent
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	CAILLAUD	Yannick	Absent
BECON-LES-GRANITS	CHEREAU	Catherine	Présente
ERDRE-EN-ANJOU	DUBOSCLARD	Hervé	Présent
	DROCHON	Sébastien	Présent
SMBVAR	DEBARRE	Coralie	Présente
	PARELLE	Léa	Présente

Présentation : Coralie DEBARRE

Début de séance : 18h30

M. François BOET, vice-président en charge de la commission, accueille les participants, les remercie de leur présence et remercie Mme Catherine CHEREAU, représentant la commune de Bécon-les-Granits, de nous accueillir.

Il introduit la réunion par la présentation de Mme Léa PARELLE, future technicienne de rivière au SMBVAR qui va remplacer Mme Coralie DEBARRE à partir du 4 mars 2024.

Il invite à un tour de table et propose à Mme Coralie DEBARRE de démarrer la présentation.

Mme Coralie DEBARRE, prend la parole pour présenter le bilan de l'année 2023, le bilan du CT Eau BVAR 2021-2023 et le nouveau CT EAU BVAR 2024-2026, le programme des travaux de l'année 2024 ainsi qu'un retour sur le suivi après travaux de renaturation réalisé sur la Vilnière à Beaucouzé. Le support de présentation est joint au présent compte-rendu.

❖ RETOUR SUR L'ANNEE 2023

Quelques précisions sont demandées sur la localisation de certains travaux, sur leur mode opératoire ou sur les entreprises mais globalement ce retour n'occasionne pas de discussion particulière.

❖ PRESENTATION DU NOUVEAU CT EAU BVAR 2024-2026

Lors de la présentation du bilan du CT EAU 2024-2026, il est demandé la liste des 17 maitres d'ouvrages ainsi que la répartition des coûts par maitres d'ouvrages. Mme Coralie DEBARRE indique ne pas avoir prévu une présentation détaillée et propose de diffuser le document complet du bilan à mi-parcours du CT BVAR. Le document est joint au présent compte-rendu.

Concernant la présentation du CT EAU 2024-2026 et notamment l'évolution de la stratégie, M. Hervé DUBOSCLARD demande qui transfère les nouvelles compétences au SMBVAR. Mme Coralie DEBARRE et M. François BOET répondent qu'il ne s'agit pas de missions déjà portées par d'autre structure, ce sont des compétences intégrant déjà la GEMAPI mais sur lesquels le SMBVAR ne portait pas d'action depuis sa création. Les compétences présentées intègrent l'item 1 « L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ». L'évolution des compétences n'induit donc pas de modification des statuts.

Après réunion, il semble important de préciser ici que l'item 4 « La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (non compris dans le bloc de compétence GEMAPI) reste bien porté par les communautés de communes et urbaine.

M. Henri VOISINE demande qui va payer les nouvelles compétences et les nouveaux postes. M. François BOET indique que le reste à charge (actions financées à 80% et postes à 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la région Pays de la Loire) est financé par les communautés de communes et urbaine membres du syndicat. Une augmentation des contributions a été engagée cette année. Pour cela, certains EPCI qui ne prélevaient pas encore la taxe GEMAPI prévoient de l'appliquer sur leur territoire.

La feuille de route du CT EAU BVAR 2024-2026 est jointe au présent compte-rendu.

❖ PROGRAMME 2024

Concernant les travaux prévus sur le Tremblay à Bécon-les-Granits, il est demandé pourquoi le cours d'eau a été rectifié au sein de la peupleraie et du parc communal et si le nouveau tracé proposé se base sur un tracé historique connu. Mme Coralie DEBARRE indique ne pas avoir l'historique de ce site, les photos et cartes anciennes semblent déjà présenter un lit assez rectiligne sur ce secteur. Le nouveau tracé suit en partie les points bas issus des relevés topographiques réalisés en 2019 et complétés en 2023. Une partie des points bas se situent dans la prairie au sud de la peupleraie mais le propriétaire ne voulant pas modifier sa prairie, le projet reste dans l'emprise de la peupleraie.

Concernant les travaux prévus sur La Douinière à Saint-Georges-sur-Loire, il est demandé de préciser quel est le devenir des plans d'eau. Mme Coralie DEBARRE indique que le scénario le plus ambitieux proposé à la commune est l'effacement totale mais des discussions doivent encore se poursuivre avec

un riverain du plan d'eau avant un accord définitif. M. Yves CHEVALIER apporte des précisions sur l'état d'avancement de cette discussion. M. Vincent BROUARD demande pourquoi ces plans d'eau doivent être effacé. Mme Coralie DEBARRE indique que le plan d'eau a un effet négatif sur la qualité de l'eau, l'écoulement étant stoppé les sédiments se déposent ainsi que les polluants, l'eau se réchauffe et perd de l'oxygène. Aussi à la sortie du plan d'eau, le courant doit se recréer sa charge solide et érode fortement les berges. Le cours aval présente une encoche d'érosion importante qui compromet l'accès à des parcelles par une exploitante agricole.

La présentation du projet de la Grande Rivière à Champtocé-sur-Loire ne suscite pas de remarque particulière.

❖ EVOLUTION DU SITE DE LA VILNIERE APRES RENATURATION

Lors de la présentation des résultats « Biodiversité » du suivi après travaux, il est demandé d'où provient la dégradation de la qualité de l'eau. Une discussion s'engage sur les différents facteurs pouvant impacter la Vilnière, notamment l'affluent Le Couzé qui est très artificialisé sur sa partie amont et récupère les eaux de la ville de Beaucouzé. Aucune station d'épuration ne rejette dans la Vilnière. Le rapport complet est joint au présent compte-rendu. *Attention cependant, il est proposé dans le rapport de surcreuser une mare, après avis de la DDT et de l'OFB, cette proposition n'est pas retenue (source ALM).*

❖ QUESTIONS DIVERSES

M. Vincent BROUARD demande sur quelles cartes anciennes se réfère Mme Coralie DEBARRE lors de la conception des travaux. Cette dernière indique se baser surtout sur les photos aériennes de 1950 quand les travaux sont récents, sinon le cadastre napoléonien. Les cartes de Cassini ou de l'État-major permettent rarement d'avoir une vision précise du cours d'eau, l'échelle étant trop grande.

M. BOET remercie l'assemblée et conclut sur le fait que chaque structure par ses compétences pluvial ou assainissement a un rôle à jouer dans la préservation de la quantité et de la qualité d'eau. Partout où l'eau tombe, elle doit s'infiltrer pour ressortir en quantité et de bonne qualité pour tous les usages. M. BOET remercie Mme Coralie DEBARRE pour ses années passées au SMBVAR et lui fait connaître sa satisfaction pour son travail.

Il souhaite la bienvenue à Mme Léa PARELLE et l'invite à se présenter. Cette dernière retrace son parcours et ses motivations à intégrer le SMBVAR.

Enfin, Mme Coralie DEBARRE présente ses remerciements à l'assemblée pour les années passés ensemble à construire les projets de renaturation des cours d'eau du bassin de la Romme.

La séance est levée à 20h30.

Un verre de l'amitié est offert par Mme Coralie DEBARRE pour son départ.

La secrétaire de séance,
Coralie DEBARRE